

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 30/11/2021

Date d'affichage : 30/11/2021

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 + 3

Le lundi 6 décembre 2021 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Besson Hervé, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge.

Absents excusés ayant donné procurations :

Madame Céline Martinet a donné pouvoir à Madame Breyton Stéphanie

Madame Curiallet Laura a donné pouvoir à Madame Burlet Brigitte

Monsieur Pelhâte Olivier a donné pouvoir à Monsieur Guyotot Patrick

Serge Le Thérizien est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08-11-2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote pour 12 + 3

2. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 8 JUIN 2020

- YORK SAS : matériel pour chargeur et chasse neige : 483.75€ HT
- VIAL : sel pour adoucisseur d'eau cantine : 30.96€ HT
- PIERRE CHAMPION : commande colis pour les aînés : 981.77€ HT
- BWT : remise en état adoucisseur : 524.80€ HT
- ACIPA : cartouches imprimante école : 220.50€ HT
- PERRET location : location nacelle 2 jours : 324.00€ HT
- VIAL : outillages pour employés techniques : 223.26€ HT
- GENIX : divers matériaux employés technique + école : 850.95€ HT

3. REGIE COMMUNALE : EXTENSION DES DEPENSES AUTORISEES

Afin de répondre aux demandes de la commune, il convient de modifier les dépenses et recettes autorisées concernant la régie communale à savoir :

- Recettes de redevance à caractère culturel – adhésion annuelle à la bibliothèque communale (compte 7062)
- Dépenses autres frais divers (compte 6188)

Vote pour 12 + 3

4. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Les nouveaux tarifs suivants seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Prime fixe (abonnement) 75.00€
- Prix au m³ 0.88€

Vote pour 12 + 3

II. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION ET EXTENSION D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE A SAINT THIBAUD DE COUZ

La société BOTTA a présenté une demande au titre des installations classées pour la protection de l'environnement afin d'obtenir le renouvellement d'autorisation et d'extension d'exploitation d'une carrière située sur le territoire de Saint Thibaud de Couz.

Ce dossier est soumis à enquête publique du lundi 15 novembre 2021 au mardi 14 décembre 2021 par arrêté préfectoral du 14 octobre 2021.

Le conseil municipal rend un avis favorable sur la demande présentée et souhaite que la réhabilitation de la carrière prenne en compte le paysage

Vote pour 12 + 3

III. TRAVAUX

1. APPROBATION DES DEVIS POUR REPARATION DE LA CROIX DU CIMETIERE

Il est rappelé aux élus :

- le projet de réfection de la croix de la tombe du curé Bovagnet
- la demande d'accompagnement par la fondation du patrimoine
- la demande de subvention auprès de la Région faite directement par la fondation du patrimoine

Le conseil municipal :

- approuve le devis de Madame Florence Curt d'un montant de 5 260.00€ TTC
- approuve le devis de l'entreprise Gomes Dos Santos d'un montant de 720.00€ TTC

Vote pour 12 + 3

2. APPROBATION DU CONTRAT DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET DE SUIVI ENERGETIQUE

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les contrats de maintenance qui nous lient avec Ener'Bat et le souhait de regrouper en un seul contrat le suivi de l'ensemble du patrimoine bâti.

Les bâtiments concernés sont :

- l'école communale
- la chaufferie granulés (dont la sous-station du musée et des ateliers communaux)
- la mairie
- les bureaux, librairie, boulangerie

Le contrat concerne les prestations suivantes :

- Centrale de traitement d'air ou ventilation mécanique contrôlée (école, mairie, bureau/librairie/boulangerie)
- Chaufferie centrale et sous-stations (musée / ateliers communaux)

- Régulation et pilotage des installations (musée / ateliers communaux / bureaux, école)

Le contrat s'élève à 6 610€ HT annuel soit 550.83€ mensuel. Le taux horaire proposé en cas d'intervention supplémentaire est de 79€ HT.

Vote pour 11 + 3 - 1 NPPPV

3. APPROBATION DU DEVIS DU BUREAU D'ETUDES POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Dans le cadre du projet de réfection partielle de la toiture de l'église la commune souhaite être accompagnée par un maître d'oeuvre. Le bureau d'études IWI économiste a fait une offre d'un montant de 6 900€ HT soit 8 280€ TTC.

Vote pour 12 + 3

4. POINT SUR LES TRAVAUX

Les travaux de la route des Combes sont terminés. Le radier amont sera réalisé au printemps 2022. Les travaux de la grange Charquet avancent. Les travaux de l'école sont terminés et les réglages sont en cours.

IV. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. TARIFS DES SECOURS SUR PISTE

Annule et remplace la délibération du 8 novembre 2021

Le conseil municipal doit fixer le tarif des interventions de secours sur les pistes pour le ski alpin et nordique du Désert d'Entremont et du Granier.

Tarifs pour intervention sur les pistes :

- intervention secours < à 1 heure **120.00 €**
- intervention secours > à 1 heure **170.00 €**

Tarifs pour le transport jusqu'au centre de soins (SDIS Savoie) jusqu'au 31-12-2021 :

- Bas de piste vers cabinet médical **209.00€**
- Bas de piste vers centre hospitalier **328.00€**

Tarifs pour le transport jusqu'au centre de soins (SDIS Savoie) à compter du 01-01-2022 :

- Bas de piste vers cabinet médical **211.00€**
- Bas de piste vers centre hospitalier **330.00€**

Vote pour 12 + 3

2. CONVENTION DE SECOURS SUR PISTE (ALPIN ET NORDIQUE) SUR LES SITES DU DESERT ET DU GRANIER

Cette convention fixe les modalités de reversement des secours sur piste entre l'EPIC et l'association les skieurs du Granier et la commune d'Entremont-Le-Vieux. Dans la perspective de la dissolution de l'EPIC au 31 décembre 2021 il convient de reprendre une convention en substituant la communauté de commune Cœur de Chartreuse à l'EPIC.

Vote pour 12 + 3

3. NAVETTE DES ENTREMONTS POUR DESSERTER DES STATIONS DE SKI

Afin d'organiser la saison touristique hivernale 2021-2022 entre les différents sites de la vallée, une navette est sollicitée pour desservir la station du Granier, le Désert (alpin et nordique), Saint Pierre d'Entremont Savoie et Saint Pierre d'Entremont Isère, le Planolet.

TARDY TANDEM CAR propose cette prestation pour 289€ HT journalier (vacances de février du 6 février au 6 mars), avec un minibus de 9 places. Si le nombre de places n'est pas suffisant, il utilisera un bus de 20 places et rajoutera 57€ par rotation.

La facture finale sera financée par les 3 communes concernées (Saint Pierre d'Entremont Savoie, Saint Pierre d'Entremont Isère et Entremont le Vieux ; 1/3 chacune). Cette délibération n'engage la commune que si les deux autres délibèrent en ce sens.

Vote pour 12 + 3

4. LOCATION PATURAGE OUTHERAN POUR 2021 ET 2022

Le pâturage de l'Outheran est exploité par Nadège HERVELEU-CHARQUET. La commune fixe le tarif de la location à 150€ pour 2021 et pour 2022.

Vote pour 11 + 3 - 1 NPPPV

V. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. PARTICIPATION A LA COUVERTURE DU RISQUE « PREVOYANCE »

La commune a renouvelé son adhésion, via le CDG 73, à la couverture « prévoyance » des agents. La participation de la collectivité est fixée à 5€ par mois et par agent souscrivant cette garantie prévoyance, proratisé selon le temps de travail.

Vote pour 12 + 3

2. MODIFICATION DE L'EMPLOI D'ASSISTANTE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Actuellement, le poste d'assistant de conversation du patrimoine est un poste à temps plein, pourvu par un agent travaillant à 80%.

La collectivité supprime l'emploi à temps plein et crée un emploi à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Vote pour 12 + 3

3. APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

La modification précédente est actée dans le tableau des emplois actualisé le 3 décembre 2021.

Vote pour 12 + 3

4. APPROBATION DES TARIFS D'ADHESION ANNUELLE A LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

A la suite de l'extension de la régie communale aux adhésions à la bibliothèque communale, il convient de fixer le montant des adhésions annuelles pour 2022 à savoir :

- 5 € pour une adhésion personne seule
- 10 € pour une adhésion famille

Vote pour 12 + 3

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. GOUTER DE NOËL AVEC LE PERSONNEL COMMUNAL

Considérant les conditions sanitaires, le goûter de Noël du personnel est annulé.

2. DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

La distribution des colis de Noël aux personnes âgées de plus de 75 ans aura lieu à partir du 15 décembre 2021. Une répartition par élu est faite.

3. MANIFESTATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

L'association des parents d'élèves organisent un goûter sur la place du village avec la venue du père Noël. Considérant les conditions sanitaires et les directives préfectorales, les organisateurs seront priés d'annuler le goûter.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE LUNDI 10 JANVIER 2022 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Levée de la séance à 22h35

Fait à Entremont le Vieux,
Le 3 janvier 2022

Le Maire,
Anne LENFANT

